

Compte Rendu de la réunion de lancement de la concertation continue

Lundi 21 novembre 2022

à Saucats, salle La Ruche









Présents lors l'évènement :

Pour l'équipe projet ENGIE / NEOEN :

- Lisa CANTET, Responsable Environnement & Autorisations HORIZEO, ENGIE
- Aline CHAPULLIOT, Responsable Services Nouvelles Offres, ENGIE
- Mathieu CHARBONNIER, Responsable Efficacité Énergétique et Carbone, ENGIE
- Maud HARRIBEY, Responsable de la concertation HORIZEO, ENGIE
- Lionel DEBRIL, Responsable de projet, NEOEN
- Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet HORIZEO, ENGIE
- Benoît LE FLOCH, Chef de projet, ENGIE
- Mathieu LE GRELLE, Directeur développement HORIZEO, ENGIE
- Jean-Christophe LE HELLO, Directeur Développement Régional, NEOEN
- Tanguy LE PAGE, Chargé de mission, ENGIE
- Bertrand MAUPOINT, Responsable PMO, ENGIE
- Alice OSTINET, Cheffe de projet solaires et communication, NEOEN
- Olivier REMY, Directeur Juridique et Contrats, ENGIE
- Léa VAUCLAIR, Concertation et communication, ENGIE

Pour RTE:

- David SERVANT, chef de projet
- Christelle BRUGNET, chargée de concertation

Garants de la concertation continue désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

- Philippe BERTRAN
- Aurélie DALLEAS DE DOMINGO

Rappel du contexte :

ENGIE, NEOEN et la Banque des Territoires, acteurs engagés dans la transition énergétique des territoires, ont annoncé le lancement de la concertation continue sur le projet HORIZEO, lors d'une rencontre publique, ouverte à toutes et tous et organisée au complexe sportif et culturel de La Ruche à Saucats le lundi 21 novembre 2022 de 18h à 21h.

Placée sous l'égide de garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public, la concertation continue aura pour objectif d'approfondir le développement du projet dans la continuité des enjeux et interrogations ayant émergé au cours du débat public. A travers des modalités d'information et de participation variées, l'objectif est de construire un projet adapté aux attentes qui seront exprimées, en tenant compte de toutes les sensibilités. Organisée sur le territoire d'accueil du projet, cette rencontre a permis d'associer les parties prenantes et le grand public.

L'évènement s'est déroulé de la manière suivante :

- De 18h à 19h des temps d'échanges autour de stands thématiques :
 - Le projet en général
 - Les caractéristiques techniques



- Les études environnementales
- Les retombées pour le territoire
- De 19h à 20h une séance plénière d'information
- De 20h à 21h échanges autour des stands thématiques

LA REUNION PLENIERE D'INFORMATION (de 19h à 20h – également disponible en vidéo)

1) <u>Discours introductifs</u>

Bruno CLEMENT, Maire de la commune de Saucats, souhaite la bienvenue à tous pour le démarrage de cette nouvelle phase de concertation avec le public. Il espère que ce temps sera mis à profit pour approfondir certains axes du projet et interpelle les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) ainsi que l'État, sur la nécessité de prendre en compte le retour d'expérience des incendies de cet été, dans la prise en considération du risque incendie au sein du projet HORIZEO. Les équipes mobilisées cet été dans la gestion des incendies devraient pouvoir venir alimenter les échanges par le partage de leur expérience. Ces éléments pourraient être pris en compte dans le cadre du projet.

Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet HORIZEO pour ENGIE, réaffirme l'engagement de l'équipe projet et des partenaires dans le cadre de cette phase de concertation continue. À la suite du débat public organisé entre septembre 2021 et janvier 2022, il a été décidé de poursuivre le projet. Cependant, le projet, tel qu'il est construit à ce jour, a évolué par rapport au projet initial et intègre plus de 30 engagements qui étaient précisés dans la <u>Décision des maîtres d'ouvrage suite au débat public (mai 2022)</u>. Toutes les nouvelles mesures qui ont été décidées trouvent leur origine dans le débat public.

Le contexte actuel a aussi contribué à faire évoluer le projet. En effet, depuis le débat public et à la suite des effets de la guerre en Ukraine sur le marché de l'énergie, il y a eu une prise de conscience accrue de l'indépendance énergétique de la France. De plus le changement climatique, dont les effets sont de plus en plus perceptibles, valide la nécessité d'une transition des modes de production d'énergie. Enfin, l'impact du projet sur le risque incendie sera au cœur des attentions de l'équipe projet HORIZEO. Le rôle des parcs photovoltaïques dans une situation d'incendie fait l'objet de discussions et d'analyses par les services de l'État. L'état actuel de la connaissance montre qu'un parc photovoltaïque bien entretenu peut servir de point d'appui aux services qui luttent contre l'incendie.

Aujourd'hui s'ouvre une phase de concertation sous l'égide de deux garants désignés par la Commission du Débat Public (CNDP). A travers la concertation continue, les maîtres d'ouvrage entendent poursuivre le dialogue déjà engagé avec le territoire, approfondir les sujets qui ont émergé depuis le débat public et répondre à la question « si le projet se fait, comment doit-il se faire ? ».

Pour ce faire, 3 grands principes guident l'action des maîtres d'ouvrage :

- Informer en transparence et en détail sur le projet;
- Associer l'ensemble des publics du territoire avec une grande diversité dans les modalités proposées ;
- Approfondir le développement d'HORIZEO pour construire un projet qui soit le plus adapté aux attentes du public et des parties prenantes du territoire.



La concertation continue devrait durer environ un an, jusqu'à l'enquête publique avec des temps d'échange ouverts à toutes et à tous. Ces temps d'échange seront organisés à chaque étape du projet.

Le directeur de projet rappelle que le projet n'est pas figé et peut évoluer. Il a d'ailleurs déjà évolué grâce au débat public : déplacement du centre de données, réalisation d'études complémentaires etc. La phase qui s'ouvre doit permettre d'affiner les modalités précises de mise en œuvre du projet.

Chantal JOUANNO, Présidente de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), au travers d'un enregistrement vidéo, rappelle l'importance de cette étape dans la participation du public sur le projet HORIZEO. Elle rappelle que la première étape de la participation a été celle du débat public organisé par la Commission Particulière du Débat Public, présidée par Jacques ARCHIMBAUD qui a eu lieu de septembre 2021 à janvier 2022. L'objectif du débat public était de débattre de l'opportunité du projet. A l'issue de ce débat public, les maîtres d'ouvrage ont décidé de poursuivre ce projet au tenant compte des enseignements du débat public. Pour cette deuxième étape débutée en juillet 2022, deux garants ont été nommés par la CNDP, Aurélie DALLEAS DE DOMINGO et Philippe BERTRAN, pour continuer à garantir cette phase d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Cette nouvelle phase de concertation est l'occasion pour le public de continuer à contribuer activement au débat, à poser ses questions et à faire part de ses observations.

Philippe BERTRAN, garant de la concertation, désigné par la CNDP rappelle le cadre dans lequel s'inscrit la démarche de concertation continue et son rôle en tant que garant de la concertation continue qui peut se résumer par quatre verbes : « prescrire, conseiller, servir de recours et rendre compte » :

- **Prescrire et conseiller** les maîtres d'ouvrage dans l'organisation de cette phase de concertation continue qui est sous leur responsabilité;
- **Servir de recours** au public qui peut considérer qu'il y a un manque d'information ; dans ce cas, les garants sont là pour servir de recours au public ;
- Rendre compte de cette phase de concertation. A l'issue de cette phase de concertation, les garants établiront un rapport qui sera rendu public et joint au dossier d'enquête publique.

Les garants restent à disposition du public et peuvent être contactés à l'adresse mail suivante : garants.concertation.horizeo@garants-cndp.fr

Le rappel du <u>cadre légal de la concertation continue et du rôle des garants</u> est disponible sur le site du projet.

2) <u>État des lieux du projet et de ses évolutions</u>

Mathieu LE GRELLE, Directeur du développement du projet HORIZEO pour ENGIE, rappelle que le projet HORIZEO et son opportunité ont été largement interrogés pendant les 4 mois du débat public. 4200 personnes et structures se sont exprimées au travers de plusieurs réunions publiques sur le territoire (6 réunions publiques), 22 points de rencontres et de proximité sur la commune de Saucats, un panel national de 16 citoyens mais également des ateliers thématiques organisés à Bordeaux et à Saucats.



L'ensemble des contributions ont été recensées dans le <u>bilan de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP)</u>. L'ensemble de ces contributions ont été considérées par les maîtres d'ouvrage pour rendre leur décision de poursuivre le développement d'HORIZEO moyennant des évolutions.

Il rappelle que le projet HORIZEO représente environ 15% des objectifs de la Région en matière de production électrique renouvelable d'ici à 2030.

Lionel DEBRIL, Responsable de projet pour NEOEN, présente le projet tel qu'il est aujourd'hui et en quoi il intègre les enseignements du débat public.

Aussi, l'implantation du site du projet avec l'aire d'étude de 2 000 hectares est confirmée. Le site réunit beaucoup de conditions favorables pour développer un projet structurant. Le projet HORIZEO aurait vocation à occuper la moitié de cette aire d'étude soit 1 000 hectares.

Concernant les composantes du projet, les maîtres d'ouvrage ont souhaité conserver l'ambition d'avoir à la fois une grande capacité de production énergétique et de favoriser des synergies avec d'autres activités. Aussi, le parc photovoltaïque d'une puissance d'un Gigawatt injectée est confirmé, si les études environnementales et la gestion des risques le permettent. L'activité des batteries de stockage reste à la même dimension pour couvrir les besoins de stabilisation de fréquence du réseau. L'activité d'agri-énergie sur une surface de 10 à 25 hectares va être travaillée dans le cadre de cette concertation pour réfléchir aux activités à développer. Concernant l'électrolyseur, la puissance de 10 mégawatts est conservée avec l'ambition d'une alimentation à 100% en électricité renouvelable dont une partie produite directement par le parc photovoltaïque.

Concernant le modèle économique du projet, il est conservé tel qu'il avait été présenté pendant le débat public, à savoir un modèle de gré-à-gré avec les entreprises clientes.

Mathieu LE GRELLE, revient sur les engagements pris à l'issue du débat public selon 5 axes :

- Limiter l'impact sur l'environnement dans la conception du projet : des inventaires supplémentaires ont été réalisés sur la faune, à la suite du débat public avec un inventaire des orthoptères. Il viendra alimenter les réflexions au cours de la concertation continue ;
- Mettre en œuvre des mesures renforcées sur le reboisement : un appel à manifestation d'intérêt sera lancé afin d'identifier des zones à reboiser au plus proche de l'aire d'étude du projet et notamment des parcelles non sylvicoles pour les destiner à une production forestière;
- Garantir une gestion des risques exemplaire: concernant la gestion des risques incendies et inondations, des mesures adaptées seront mises en œuvre, en concertation avec les citoyens et les collectivités. Dans le cadre de l'étude du risque inondation, des forages ont été réalisés sur le site, et des sondes de mesures installées dans des fossés et cours d'eau. Les résultats des modélisations, disponibles cet hiver, seront communiqués au public. Concernant l'impact sur le microclimat, une étude est en cours et sera comparée avec des secteurs similaires, en milieu forestier;
- Favoriser et accentuer les retombées du projet pour le territoire : il s'agira d'associer le tissu économique local dans les phases de construction et d'exploitation, de soutenir toutes les initiatives de structuration de filières régionales ou nationales, de favoriser les retombées



directes au travers de la proposition de financements participatifs, d'offre d'énergie verte et compétitive à destination des entreprises de la région, des riverains etc.

- Mettre en place une démarche d'information et de participation du public tout au long de la vie du projet : l'étape de concertation continue permet d'aller dans le détail du projet et de son développement, dans la continuité des enjeux soulevés par le débat public.
- 3) <u>La concertation continue et ses modalités de participation</u>

Maud HARRIBEY, Responsable concertation et communication du projet HORIZEO pour ENGIE, rappelle que la phase de concertation dans le cadre du débat public a permis de questionner le projet dans ses modalités et dans son opportunité. L'étape qui s'ouvre aujourd'hui doit donc permettre, sur une durée d'environ 1 an, d'approfondir avec l'ensemble des parties prenantes (usagers, habitants, associations, élus etc.) le développement du projet dans la continuité des enjeux qui ont émergé pendant le débat public.

Elle rappelle que la concertation continue est encadrée par le Code de l'Environnement et par deux garants de la concertation désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Le dispositif de concertation a plusieurs objectifs :

- Garantir la participation du plus grand nombre et de toutes les sensibilités ;
- Informer et répondre aux interrogations ;
- Enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes exprimés ;
- Éclairer les maîtres d'ouvrage sur les modalités de développement du projet.

Le dispositif s'organise autour de 4 principes fondateurs :

- Le calendrier et les grandes étapes du projet ;
- Les attentes exprimées par le territoire ;
- L'information et la contribution du plus grand nombre ;
- Les engagements des maîtres d'ouvrage.

Maud HARRIBEY présente les moyens mis à disposition du public pour s'informer et contribuer au projet :

- Pour s'informer: une plaquette « Le projet en bref », un dossier de présentation du projet, un guide de la concertation (avec la présentation de l'ensemble des modalités et des moyens mis à la disposition du public), une lettre d'information, des vidéos sur le projet.
- Pour rencontrer l'équipe projet : rencontres publiques, permanences mobiles, visites de sites, ateliers citoyens.
- Pour contribuer: une boîte à questions et remarques à la mairie de Saucats, un formulaire de contact en ligne sur le site internet du projet, par message à l'adresse mail: contact@horizeosaucats.fr, par courrier libre réponse à l'adresse suivante: NEORAMA, Libre réponse 58009, 33279 Floirac Cedex.



4) Temps d'échanges avec les participants

Question : Comment le projet peut-il lutter contre le réchauffement climatique alors qu'il nécessite de déboiser 1 000 hectares de pins maritimes ? Cela représente 15% de la surface forestière de Saucats. Même si des arbres sont replantés sur un autre lieu en compensation, cela reste toujours 15% de surface forestière en moins pour le territoire.

Mathieu LE GRELLE précise que l'aire d'étude est de 2 000 hectares d'exploitation forestière, dont environ 1 000 hectares pourraient être défrichés pour le projet. Il n'a pas l'information sur le pourcentage que représente le projet au niveau de l'espace forestier disponible sur Saucats, mais à l'échelle du massif forestier des Landes de Gascogne, cela représente 0,1%. L'agriculture sylvicole est pionnière sur le territoire. Depuis, un grand nombre d'activités s'y sont développées. Le secteur des énergies renouvelables est arrivé sur le tard. Force est de constater qu'elles rentrent parfois en conflit avec certains usages de terres. Le secteur cherche des synergies avec le monde agricole, ce que propose HORIZEO avec l'axe « Agri énergie ». Il y a donc potentiellement des conflits d'usage, mais le projet sera travaillé en termes de compensation forestière, avec un engagement de 1 pour 2. Ce que les scieries perdront à hauteur de 1000 hectares, sera compensé à hauteur de 2000 hectares de reboisement. Concernant le point sur les pins comme étant des puits de carbone, les panneaux solaires utilisant ces mêmes photons, le bilan carbone est positif concernant l'installation de panneaux photovoltaïques. Pour autant, il ne s'agit pas d'un prétexte pour défricher inutilement des parcelles de forêts. Pour rappel, les 1 000 hectares défrichés seront compensés et replantés, même si la production sera déplacée. L'implantation du projet à Saucats a été déterminée au regard des conditions uniques du site et notamment, concernant la proximité des points de raccordement, en Nouvelle-Aquitaine.

Question : Concernant la fabrication des panneaux photovoltaïques, y a-t-il des données relatives à l'impact social dans les pays producteurs ? Les pays exportateurs de ce type de technologie ont souvent des pratiques de travail forcé.

Lionel DEBRIL explique qu'aujourd'hui, concernant la fabrication des panneaux photovoltaïques, les marchés français et européens n'ont pas la capacité de production actuellement nécessaire pour répondre à la demande. De ce fait, il a été observé une délocalisation à l'étranger, en Asie du Sud-Est principalement. Néanmoins, des projets de relocalisations d'usines de production sont en cours en Europe. Si, à l'avenir, les marchés européens ont la capacité de répondre à la demande, la question sera étudiée avec attention. Concernant le travail forcé pratiqué dans certaines des usines de production et notamment concernant les populations Ouïghours, ENGIE et NEOEN seront très attentifs lors de la sélection des fournisseurs, à l'absence totale de ce type de pratique chez les fabricants avec qui ils travailleront.

Question: Il est dit que l'électricité verte sera un atout pour les entreprises, à ce jour rien ne garantit à la population locale que ce projet aura réellement un impact positif sur l'économie locale. Aujourd'hui, sur les 2000 hectares du site du projet, 1000 hectares doivent être défrichés. Rien ne garantit que cela ne sera pas davantage dans l'avenir. Le risque est que le secteur se transforme en zone industrielle. A l'heure où est commémoré le grand incendie de 1949, Il est regrettable de voir



la fierté affichée à abattre 1000 hectares de pins. Concernant l'équilibre entre urbanisme et ruralité, le défrichement de 15% de forêt ne participe pas à préserver cet équilibre

Bruno HERNANDEZ rappelle que l'ambition du projet n'est pas d'aller au-delà des 1 000 hectares. Il est difficilement envisageable d'obtenir les autorisations pour davantage. Les 1000 ha défrichés seront par ailleurs ceux où il y a le moins d'enjeux, notamment environnementaux. Au-delà, les conditions favorables au projet, et à tout projet de ce type, compte tenu des contraintes qui pèseront, ne seront pas réunies. De plus, le projet HORIZEO se raccorde à un réseau électrique dont le poste de transformation a une certaine capacité disponible et ne permettrait pas d'avoir un projet sur les 2 000 hectares.

Questions:

- Première question, le projet Amarenco, projet de stockage d'énergie du partenaire de RTE, a avancé en termes d'autorisation d'urbanisme et prévoit une puissance de stockage de près de 100 Mégawatts à comparer avec les 40 Mégawatts d'unité de stockage du projet HORIZEO. Comment fonctionnellement, ce projet de stockage Amarenco se distingue du projet de stockage d'HORIZEO, sachant que lorsque l'on doublonne des unités de stockage technologies ion et lithium, comme cela a déjà été vu lors du débat public, il y a une multiplication des risques d'incendie ?
- La deuxième question est liée à un propos du Président de Région, Monsieur Alain ROUSSET, qui à propos des incendies et des surfaces qui ont été brûlées, à Landiras notamment, a évoqué ces surfaces comme étant un potentiel pour déplacer le projet HORIZEO.
- La troisième question est liée à l'étude d'impact notamment à l'effet « îlot de chaleur » : où en est le financement du projet IMPACT porté par la Région, qui porte sur l'impact climat ?

Concernant la première question :

Lionel DEBRIL explique que concernant les risques cumulés du projet Amarenco et le projet HORIZEO, il sera possible d'en discuter pendant cette phase de concertation continue par rapport au matériel qui sera utilisé, puisqu'aujourd'hui il n'y a pas de fabricant choisi et donc, il est impossible d'indiquer quelle technologie sera utilisée (lithium, phosphate, manganèse etc...). Chaque technologie appelant une réponse différente en termes de risques. Concernant la question sur les similitudes du projet Amarenco et du projet HORIZEO, il est toujours intéressant de pourvoir créer des synergies entre les différentes activités. Etant donné qu'il y a un raccordement pour le parc photovoltaïque produisant une énergie fluctuante, il paraissait opportun de mettre en place des batteries de stockage. Les maîtres d'ouvrage n'avaient pas connaissance du projet AMARENCO lors de l'élaboration du projet HORIZEO. Il s'est fait via une autre procédure et le développement de l'un, n'empêche pas l'installation d'un autre projet. Concernant la technique et les différentes procédures mises en place, il invite RTE à répondre sur ce point.

David SERVANT pour RTE, précise le détail sur le service rendu par ce site. RTE cherche à trouver des solutions pour répondre aux besoins de consommation d'électricité du territoire français et faire face aux pointes de consommation le matin et à 19h. Il est nécessaire de trouver des solutions flexibles et économiques, sans avoir à solliciter des centrales thermiques par exemple (gaz...). Le système des batteries installées par Amarenco sur la commune de Saucats, répond à ces impératifs en aidant le système électrique à répondre aux pointes de consommation.



Les solutions de stockage d'Amarenco et d'HORIZEO sont complémentaires pour donner de la flexibilité au système électrique et accompagner le développement des énergies renouvelables.

Concernant la deuxième question :

Bruno HERNANDEZ explique que ce n'est pas le rôle des porteurs de projet de décider de ce qui doit être fait des 20 000 hectares ayant pris feu cette été. Il précise qu'il pourrait être intéressant de mener une réflexion sur l'intérêt de développer un parc photovoltaïque sur ces surfaces. Mais concernant le déplacement du projet HORIZEO, cela n'a pas véritablement de sens car le projet a été conçu par rapport à la zone choisie. De plus, si un projet de parc photovoltaïque devait être lancé sur les zones incendiées, cela ne serait pas pour tout de suite et il s'agirait d'un projet autre que celui d'HORIZEO.

Mathieu LE GRELLE précise que s'ils se sont interrogés sur l'opportunité, les conditions pour développer de nouveaux projets sur les zones incendiées ne sont pas réunies. Il faudrait trouver un propriétaire acceptant de conclure un bail, pour la mise à disposition du terrain pour développer un projet solaire. Il serait nécessaire de réaliser l'inventaire de la faune et la flore en amont concernant le terrain choisi, afin de déterminer la viabilité environnementale du projet et étudier le schéma de raccordement. Cela demanderait de bloquer plusieurs années, qui ont déjà été engagées sur le projet HORIZEO. De plus, si la question s'est posée, le maire de Landiras s'est offusqué d'avoir reçu un certain nombre d'offres de développeurs. Sur Landiras, la décision qui a été prise par l'État est de ne pas porter d'ambitions sur les zones incendiées.

Concernant la troisième question :

Bruno HERNANDEZ rappelle que le sujet des îlots de chaleur a été évoqué lors du débat public et qu'à ce jour, aucun parc photovoltaïque ne comporte d'étude d'impact portant sur ce sujet-là. Pour le projet et parce que c'est un sujet qui a été évoqué pendant le débat public, une étude est en cours par l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE), afin d'en mesurer les impacts potentiels sur le secteur. L'INRAE pourra communiquer des résultats concrets dans les prochains mois.

Mathieu LE GRELLE précise que l'INRAE a proposé à la Région Nouvelle Aquitaine un projet de recherches et développement appelé IMPACTS, en partenariat avec plusieurs organismes institutionnels. Il n'a pas été retenu en première intention, mais sera présenté à nouveau en 2023. Les maîtres d'ouvrage, ENGIE, NEOEN et La Banque des Territoires, ont toutefois financé l'installation d'un mât équipé d'instruments de mesures sur un parc solaire au cours de l'année 2022.

Lionel DEBRIL ajoute que cette étude ne se réfère pas seulement à l'étude relative aux effets « îlots de chaleur » sur un parc photovoltaïque, mais est plus large. L'installation des instruments dès cette année a permis de collecter des données tout au long de la période estivale et notamment, lors des fortes chaleurs. Ces données sont en cours de traitement et les résultats pourront être communiqués prochainement. Cela permet de comparer le milieu forestier et celui d'un parc photovoltaïque, les protocoles étant identiques.



Question : A titre personnel, le participant a réalisé une analyse de différence de température entre Mérignac et Peyon. Selon le participant, il y a 4 degrés d'écart en pleine chaleur du fait de la présence de la forêt. Comment le projet HORIZEO pourra compenser cette perte de 4 degrés due à la forêt ?

Lionel DEBRIL répond que cette comparaison concerne un îlot de chaleur urbain. Ce n'est pas parce qu'il est constaté un phénomène d'îlot de chaleur urbain en ville, que le même phénomène se retrouvera sur un parc photovoltaïque. Les maîtres d'ouvrage espèrent pouvoir présenter les résultats des études à ce sujet, d'ici le début de l'année prochaine.

Question : Qu'en est-il du rôle de la forêt dans le cadre du réchauffement climatique, en zone rurale ? Il serait impératif d'éviter de dupliquer les effets d'îlots de chaleur urbain, en milieu rural.

Bruno HERNANDEZ indique qu'à ce jour, sur le site choisi pour accueillir le projet, 1 200 hectares sur les 2 000 hectares sont coupés. Même s'il existe une rotation, celle-ci n'est pas uniforme. Le meilleur exemple est que le parc photovoltaïque de Cestas, d'une superficie de 250 hectares, n'a jamais fait l'objet de remarque ou constat concernant un phénomène de plus grande chaleur à proximité. A ce jour et de ce qui est su, il n'a pas généré de nuisances auprès des riverains.

Question : Un usager souhaite apporter des précisions sur les études concernant les îlots de chaleur générés par les parcs photovoltaïques. Le site internet de la NASA permettait de suivre les incendies de cet été et indiquaient des îlots de chaleur à proximité des parcs photovoltaïques, notamment celui de Marcheprime.

Lionel DEBRIL indique qu'il s'informera sur les données de la NASA. Il rappelle qu'il est important de vérifier si les températures sont dites de surface ou si cela concerne les températures de l'air. Les deux choses sont extrêmement différentes, il y a les températures de surface et ensuite la transmission de la chaleur à l'air. Les données sont effectivement différentes entre un parc photovoltaïque et un espace forestier. Ce qui est connu aujourd'hui, c'est que les territoires intérieurs de la forêt des Landes de Gascogne et ne se trouvant pas à proximité du littoral, chauffent en été. Les maîtres d'ouvrage souhaitent disposer d'une comparaison réelle, en récoltant des données en forêt dans les Landes de Gascogne, et sur un site photovoltaïque en Gironde, pour mesurer les différences qu'il y a à la fois sur les températures de surface mais surtout sur les flux de chaleur. Ce qui importe lorsqu'un îlot de chaleur est caractérisé, c'est la transmission de la chaleur à l'air et comment elle se propage. Cette étude n'est pas encore aboutie du fait de sa complexité.

Question : Lors d'un atelier au cours de la phase de débat public, des scénarii alternatifs avaient été envisagés et notamment l'utilisation de surfaces imperméabilisées existantes. Un scénario abordait l'idée d'une réduction des surfaces du projet afin de ne pas saturer le poste RTE, ainsi que des modalités de production et de stockage de l'énergie différents. Est-ce que ces scénarii alternatifs donnent lieu à des études complémentaires ?

Bruno HERNANDEZ précise que le scénario évoqué avait plusieurs volets, dont l'un concernant une surface défrichée équivalente avec un espacement plus important des panneaux. Du point de vue de



la maîtrise d'ouvrage, c'est un non-sens de défricher plus de surface pour installer une puissance donnée. Il est nécessaire d'optimiser la production par rapport au ratio de défrichement. La technologie « 100% trackers » avec des panneaux mobiles sera toutefois étudiée. Il est légitime de se poser la question de la meilleure technologie à utiliser, mais défricher davantage pour un volume de panneaux inferieur n'a pas de sens sur le principe. Par ailleurs, le stockage de chaleur à grande échelle, proposé dans les alternatives, afin d'être réinjecté dans une turbine la nuit, est conceptuellement compliqué à mettre en place. Dans le cadre de la production d'une énergie compétitive sans subvention aucune, ce ne sont pas ces modalités que l'on peut aujourd'hui adopter. Toute initiative menée par les auteurs du scénario sur le stockage de chaleur dans le cadre de projets solaires sera suivie avec attention par les porteurs de projet.

Question : Concernant les risques d'incendies, en 2012, une centrale photovoltaïque a été à l'origine d'un incendie à Magescq, certes dû à des problématiques d'entretien. Si cela venait à arriver sur HORIZEO, y a-t-il un système d'assurance ? Et y a-t-il un système d'arrêt d'urgence ?

Bruno HERNANDEZ reconnait qu'il y a des historiques d'incendie sur des parcs photovoltaïques. Il y aura un engagement pris dans le respect des règles telles qu'elles ont été définies. Des dispositifs de séparation parc-forêt seront mis en place. Les maîtres d'ouvrage appellent d'ailleurs à ce que les contrôles nécessaires pour garantir la bonne maîtrise des risques, soient réalisés avec rigueur. Sur de telles installations, l'entretien doit être rigoureux. Par exemple, il doit y avoir trente mètres entre les panneaux et des boisements de résineux. Si un évènement sur un parc provoque un départ de feu, ce dernier ne doit pas pouvoir se propager en dehors du parc. Le public est invité à visiter les stands pour comprendre comment l'architecture d'un parc se construit, afin de maitriser les risques.

Mathieu LE GRELLE complète la réponse. Les conditions d'environnement du projet couplées à de l'agriculture, viennent limiter les risques de propagation en cas de départ de feu. Des moyens supplémentaires seront prévus pour renforcer les délais de détection d'un départ de feu et les interventions des services de secours, à la suite du retour d'expérience du SDIS déjà partagé avec les services de l'Etat. Des technologies de détection in situ seront mises en place, avec une astreinte sur site. Ce sont autant d'éléments d'un point de vue logistique et technologique, qui viennent limiter le risque et que n'ont pas d'autres parcs photovoltaïques.

A la fin des échanges, RTE communique sur l'organisation, le 29 novembre à 18h30 en salle des fêtes de Saucats, d'une réunion dédiée aux études de raccordement électrique en souterrain au réseau de Saucats, ouverte au public.

La plénière se clôture par l'ouverture d'un temps convivial. Les échanges se poursuivent sur les stands thématiques jusqu'à 21h. Une boîte pour les questions et les remarques est également à disposition dans la salle.

QUESTIONS RECUES A DISTANCE

Ci-dessous ont été retranscrites les questions et/ou remarques arrivées sur l'interface de questions/réponses des participants connectés à distance :



Question : Comment se passera le boisement compensateur ? quel rapport ? 2 ou 3 ? avec quelles essences ? avec quel suivi sur 30 ans ? > La question a reçu une réponse au cours des échanges en plénière.

Question : 1-le défrichement de 1000 hectares, envers et contre tous ? 2-reboisement compensateur : parlons-en. 3-recommandations de la commission nationale du débat public reprises et instruites : comment ? 4-production d'hydrogène en pleine forêt : le transport du produit fini ? 5-la propagation de chaleur des panneaux : toujours en cours de recherche. Cordialement > Les questions 1-2-5 ont reçu une réponse au cours des échanges en plénière. Concernant la question 3, la décision des maîtres d'ouvrage publiée à la suite du débat public répond point par point aux recommandations de la Commission Nationale du Débat Public. Elle est consultable sur le lien suivant : https://horizeo-saucats.fr/wp-content/uploads/2022/05/VF-Decision-MOA-HORIZEO.pdf . Concernant la question 4, l'électrolyseur serait implanté en bordure de route. Ainsi, il n'est pas prévu de transporter l'hydrogène en pleine forêt mais de profiter des accès routiers préexistants au site envisagé pour le projet et qui est par ailleurs bien desservi.

Question : Quid des panneaux photovoltaïques et du risque d'incendie électrique ? > La réponse a reçu une réponse au cours des échanges en plénière.

Question : Bonsoir, pouvez-vous détailler les solutions concrètes concernant les risques incendie et inondation ? Merci > Les études étant toujours en cours, des solutions seront détaillées et proposées cette année, au cours de la concertation continue.

Question: Bonjour, Il a été évoqué le reboisement des hectares perdus. Je voulais savoir si la notion des trames vertes et bleues sera étudiée, et si oui quelles serait les mesures qui pourraient être envisagées? > La maîtrise d'ouvrage prend bonne note de cette remarque.

Remarque: Sur la Compensation IN ABSTRACTO, vos maîtres d'ouvrage doivent impérativement être formés à la fresque du Climat (aussi à destination de M. le maire et ses élus). IN CONCRETO le territoire dans lequel nous vivons est inaliénable. Vous protégez de la dégradation sous couvert des organismes institutionnels et justifiez un projet inepte en termes de protection de la planète imposé par vos maîtres d'ouvrage et incompréhensible pour nous simples citoyens. Comprenez notre incompréhension: couper des arbres et compenser en plantant des arbres! Surtout ne faites rien cela sera tout aussi efficace.

Question : Il avait été demandé, lors du débat public d'analyser les surfaces artificialisées existantes et de les recenser de manière factuelle. Quel en est le résultat ? Cordialement > Une évaluation du gisement d'énergie solaire photovoltaïque sur des sites artificialisés en Gironde a été réalisée et partagée au cours du débat public. Il est disponible sur ce lien :

https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-01/HORIZEO-contribution-synthese-etude-gisement-solaire-Gironde.pdf

Question: Est-il possible d'envisager une activité pastorale extensive sous le couvert des panneaux ? (Ovins en particulier?) > A la suite du débat public, les maîtres d'ouvrage se sont engagés à étudier les co-activités agricoles et photovoltaïques. Ainsi, ils prennent bonne note de cette proposition.

Question : Je n'ai pas eu la possibilité de suivre en direct cette réunion. Est-il possible de la revoir ? > Le replay de la réunion plénière de 19h à 20h est disponible sur le site internet du projet HORIZEO : https://www.youtube.com/watch?v=HRYpFUywjsA



TEMPS D'ECHANGES AUTOUR DE STANDS THEMATIQUES

De 18h à 19h, puis de 20h à 21h, les visiteurs ont la possibilité de venir échanger avec les membres de l'équipe projet répartis sur les différents stands. Ce ne sont pas moins d'une trentaine d'échanges qui ont eu lieu entre les membres de l'équipe projet et les participants à la réunion de lancement de la concertation continue.

• Stand : Le projet en général

Sur le stand, « le projet en général », 5 personnes se sont arrêtées pour échanger avec les membres de l'équipe projet présents. Les thématiques principales qui ont été abordées lors de ces échanges sont les suivantes :

- o Risque inondation
- o Défrichement et Compensation
- o Bilan Carbone
- Production GWh
- o Evolution du projet depuis le Débat Public

• Stand : Les caractéristiques techniques

Une dizaine de personnes est venue sur le stand « les caractéristiques techniques », notamment des habitants du bourg de Peyon.

Des questions ont été posées concernant **l'électrolyseur et nomment l'hydrogène**, révélant une certaine curiosité sur le sujet.

Les interrogations portaient notamment sur le dimensionnement de l'installation par rapport au développement de la filière, et également sur le trafic routier induit.

Le besoin en eau a fait l'objet d'une attention particulière, mais le relatif faible volume concerné (environ 70 m3/jour maximum) comparativement aux besoins agricoles a permis de tempérer les inquiétudes qui ont été soulevées lors des échanges.

Par ailleurs, la phase de travaux a été longuement abordée. Des craintes ont été émises autour du trafic de camions dans les rues déjà chargées aux heures de pointe, mais aussi sur la question des accidents, des risques liés, des nuisances sonores (Bruit du battage des pieux notamment) et des contraintes quotidiennes que cela pourrait engendrer.

Des attentes ont été soumises lors de ces échanges, en demandant aux maîtres d'ouvrage de donner des garanties afin de ne pas porter atteinte au cadre de vie des habitants du territoire, notamment :

- Mettre en place d'une signalisation spécifique lors de la phase de travaux ;
- Une remise en état des rues et pistes utilisées ;
- Donner le contact du responsable de chantier aux habitants de Peyon
- Donner et garantir la meilleure amplitude horaire du trafic
- Donner et garantir la meilleure amplitude horaire du battage des pieux
- Eviter le chantier de battage vers le bourg de Peyon en été quand les habitants vivent dehors, privilégier en automne/hiver



- Laisser les rideaux d'arbres autour du parc

Des questions ont également été posées au sujet du **risque incendie**, notamment des demandes de précisions quant à ce que signifient les 50m d'OLD (obligation légale de débroussaillement), les impacts d'un scénario « dentelle » (plusieurs îlots de parcs clôturés disséminés sur l'aire d'étude) sur le risque incendie par rapport à un bloc de 1000 ha.

Là encore, des attentes et des demandes de garanties ont été exprimées vis-à-vis des maîtres d'ouvrage :

- Gardiennage sur le parc une fois construit;
- Déploiement d'outils de détection rapide des feux.

Enfin, la maintenance et l'entretien courant du parc ont également été évoqués par plusieurs participants.

Stand : Les études environnementales

Une dizaine de personnes est venue échanger avec les membres de l'équipe projet présents sur le stand des études environnementales. Les questions ont concerné :

- o La **consommation d'eau par l'électrolyseur** et notamment la nappe qui serait prélevée pour l'alimentation en eau de l'électrolyseur ainsi que la profondeur du prélèvement.
- Le risque incendie: des craintes ont été exprimées quant à la potentielle priorisation du parc par les pompiers plutôt que la forêt en cas de grand feu. A ce titre, les représentants de la maîtrise d'ouvrage ont précisé qu'ils étaient en attente du retour d'expérience des pompiers concernant les incendies de l'été 2022. Il a été demandé que ce retour d'expérience soit rendu public, les maîtres d'ouvrage demanderont au SDIS sous quelle forme ils souhaitent transmettre ce retour d'expérience et agiront en conséquence.
- Le risque hydraulique, et notamment des demandes de précisions concernant les études et les sondes installées ainsi que les forages effectués pour les réaliser. Des réponses ont notamment été apportées sur les délais, l'organisation et la modélisation hydrogéologique (eaux souterraines) et hydraulique (eaux de surface). Des relevés des hauteurs d'eau et des débits sont en cours, pour cela, des forages ont été réalisés à l'intérieur du site et des sondes hydrauliques installées dans des fossés et cours d'eau, aux exutoires. Des précisions ont été apportées dans la lettre d'information du projet.
- Les études: Plusieurs personnes ont questionné la maîtrise d'ouvrage concernant les modalités de partage des études et notamment leurs mises à disposition. Il a été répondu que dans un souci de transparence et de partage de l'information pour tous, les maîtres d'ouvrage réfléchissent au meilleur moyen de partager les informations, tout en prenant en compte le fait que les études sont amenées à évoluer. Ce point devra donc être reprécisé ultérieurement.
- L'empreinte carbone, îlots de chaleur : quelques participants se sont interrogés concernant l'obligation de réaliser une « revue critique » pour l'évaluation de l'empreinte carbone.
 D'autres ont interrogé les maîtres d'ouvrage concernant l'avancement de ces deux études.

Stand : Les retombées pour le territoire

Une dizaine de personnes ont échangé avec la maîtrise d'ouvrage sur le stand « les retombées pour le territoire ».



- Plusieurs personnes ont regretté l'abandon du centre de données, pourvoyeur d'emplois et de dynamisme économique, selon elles ;
- Des intérêts ont été exprimés concernant l'agri-énergie, notamment par des agriculteurs voisins;
- Des visiteurs ont souhaité en savoir plus concernant les retombées fiscales pour la commune et la communauté de communes ainsi que concernant les retombées que peut attendre le territoire d'un tel projet;
- Une personne a souhaité plus d'informations concernant les modifications et évolutions apportées au projet depuis le débat public;
- Enfin, des précisions ont été demandées concernant l'engagement des maîtres d'ouvrage d'étudier la mise en place d'une « offre d'électricité verte » pour les particuliers résidant à proximité du site, et notamment la possibilité de proposer cette électricité à des collectivités ou à des groupements de consommateurs.